

---

# LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

---

## FONCTIONNEMENT :

La ville de Saint-Mandrier sur Mer donne la possibilité aux jeunes résidents mandréens de 18 à 25 ans de bénéficier d'une aide au financement de leur permis de conduire en contrepartie de 40 heures de travail effectuées dans le domaine social, humanitaire ou environnemental.

Cette aide est de 50% du financement du permis (plafonnée à 475 €).

## CONTREPARTIE :

Le projet de contrepartie est un élément de sélection du dossier.

Il s'agit d'actions menées dans le domaine social, humanitaire ou environnemental de 40 heures à effectuer au sein d'associations mandréennes.

Vous trouverez une liste d'actions non exhaustive, pouvant entrer dans le cadre de cette "Bourse au Permis" dans votre dossier de candidature.

Vous devez être actif dans vos démarches et contacter vous-même les associations. Sachez toutefois, que la structure à laquelle vous vous adressez n'est pas tenue d'accepter votre projet. Néanmoins, le service "Jeunesse et sport" est à votre disposition pour vous y aider.

Dès le dépôt de candidature vous devez fournir un planning prévisionnel en accord avec la structure d'accueil concernant les heures à effectuer et les références d'un correspondant dans cette association.

## CHARTE :

Une charte entre la ville et le lauréat de la Bourse au Permis sera signée le jour de l'attribution de la bourse.

La ville s'engage à financer 50% du permis de conduire du lauréat.

En contrepartie le lauréat s'engage à:

- Verser à l'auto-école la somme restant à sa charge au début de la formation
- Suivre régulièrement les cours prodigués par l'auto-école
- Réaliser son action appelée « contrepartie » dans un délai de 6 mois suivant l'obtention de la bourse. Cette contrepartie sera contrôlée par le service jeunesse de la ville.
- Être inscrit dans un délai de 3 mois à l'examen du code de la route
- Réussir dans un délai de 6 mois à l'examen du code de la route
- Rencontrer régulièrement le service jeunesse de la ville chargé du suivi du dossier

## DOSSIER :

Le dossier d'inscription est à retirer et à remettre, complet, au « service jeunesse vie de la cité »

Il doit être rempli avec la plus grande attention en expliquant de façon précise :

- Votre proposition de candidature dûment complétée
- Vos motivations
- Votre situation (familiale, sociale, professionnelle, scolaire)
- N'oubliez pas de joindre l'ensemble des documents demandés.